

VOTRE VELO ELECTRIQUE EST GARANTI 3 ANS CHEZ ALTERMOVE (*)

Félicitations,

Vous venez d'acquérir un vélo à assistance électrique, voici votre carnet de garantie et de recommandations d'utilisation et d'entretien.

Marque du Vélo :

Type :

N° Série :

Date d'Acquisition :

GARANTIE :

Le fabricant du vélo assure les garanties légales de conformité en respectant les préconisations d'utilisation et d'entretien fournies :

Moteur : 2 ans
 Batterie : 2 ans
 Cadre : voir conditions fournisseur

SECURITE :

Selon décret du 29/03/2016

1. Votre vélo doit être monté et réglé par un professionnel avant livraison, certaines opérations pouvant rester à la charge du consommateur (Art 6).
 2. Une notice imprimée est délivrée avec le vélo (Art 7).
 3. Votre vélo doit être équipé d'un dispositif d'éclairage à l'avant et à l'arrière.
 4. Votre vélo doit être équipé d'un dispositif d'avertisseur sonore.
 5. Votre vélo doit être équipé de catadioptrés (1 par roue et par pédale) et/ou de bandes blanches sur les pneus.
- Votre vélo est conforme à la norme **EN 15194** et dispose d'une plaque/étiquette de conformité sur le vélo.

(*) VOS CONDITIONS DE GARANTIE 3 ANS

A compter du 01/06/2018

Vos conditions de Garantie **3 ans** chez Altermove :

- 2 ans de garantie légales de conformité par le fabricant
- 1 an de plus en garantie offert par Altermove si l'entretien a été réalisé au sein du Magasin Altermove selon le calendrier d'entretien préconisé

Si le calendrier d'entretien préconisé n'est pas suivi, l'année de garantie supplémentaire n'est plus prise en charge par Altermove.

Un rendez-vous doit être pris avec votre magasin Altermove au plus tard à l'une des 2 échéances mentionnées.

Eléments pris en charge par la garantie :

Cadre - Moteur - Composants électroniques - Batterie (en l'absence de choc et si recharge de batterie faite régulièrement tous les mois) - Eléments mécaniques du vélo hors pièces d'usure

Pièces d'usures hors garantie : patins et câble frein - plaquette frein - disque freinage - chaîne - cassette transmission - pneumatique

*Toutes pièces ayant subies un choc mécanique
 Non perte d'autonomie normale de la batterie (10% à 15% par an)*

CONSEILS D'UTILISATION

Pour profiter au maximum de votre vélo, voici quelques contrôles à effectuer soi-même pour rouler en toute sécurité :

Batterie : c'est l'élément le plus fragile du VAE : elle doit être stockée entre 10 et 30 °C et chargée au moins 1 fois par mois.
 Eviter une décharge complète de la batterie.

Réglage des freins : il est important de vérifier l'état d'usure des patins et des câbles et vérifier si la poignée de freins n'est pas trop molle.

Serrage : vérifier le serrage des écrous rapides de vos roues avant, arrière et tige de selle et des vis sur vos systèmes de freins, dérailleurs, pédales, gardes boues et panier.

Pneus : vérifier la pression de vos pneus (4.5bars pour un vélo de ville et VTC, 2.5 bars pour un VTT) l'état de vos pneumatiques et le contrôle des rayons distendus.

Lubrification : La chaîne et les dérailleurs nécessitent une lubrification régulière pour assurer un fonctionnement optimal.

Eclairage : l'éclairage est obligatoire si vous roulez de nuit : il est nécessaire de vérifier le bon fonctionnement de celui à l'avant et à l'arrière.

**Entretien 1 :
(6 mois ou 2000 kms)**

Date :
 Kms :
 Cachet Magasin :

**Entretien 2 :
(12 mois ou 4000 kms)**

Date :
 Kms :
 Cachet Magasin :

**Entretien 3 :
(18 mois ou 6000 kms)**

Date :
 Kms :
 Cachet Magasin :

**Entretien 4 :
(23 mois ou 8000 kms)**

Date :
 Kms :
 Cachet Magasin :

**Entretien 5 :
(29 mois ou 10000 kms)**

Date :
 Kms :
 Cachet Magasin :

**Entretien 6 :
(35 mois ou 12000 kms)**

Date :
 Kms :
 Cachet Magasin :